

Paris, le 4 février 2022

Comité Interministériel du Handicap du 3 février 2022 : réaction de Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH

Le dernier Comité Interministériel du Handicap du quinquennat d'Emmanuel Macron se tenait ce jeudi 3 février, un peu plus de six mois après le précédent selon l'engagement pris par le Premier Ministre. A quelques semaines du devoir de réserve du fait de l'élection présidentielle, de nombreux membres de l'équipe gouvernementale ont dressé ce qui apparaît comme le dernier bilan de la politique du Handicap menée par un président qui avait consacré une carte blanche à ce sujet lors de la précédente campagne électorale. Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, était présent. Réactions.

A propos du Comité Interministériel du Handicap :

« Un Comité Interministériel du Handicap tous les six mois, engagement tenu par le Premier ministre. Nous avons eu face à nous une équipe ministérielle qui avait préparé ses dossiers et qui était dans la volonté de transparence. Le Premier ministre a su reconnaître certains obstacles ou situations qui perdurent après 5 ans : comme par exemple les Ad'AP, pour lesquels il reste encore 50% des établissements concernés à mettre en accessibilité, plus de quinze ans après la Loi de 2005. Par ailleurs, il est regrettable que les responsables d'organisations légitimes sur ces sujets, et ce depuis des dizaines d'années, n'aient pas pu s'exprimer ».

Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et handicaps psychiques ou TND : des décrets de mise en application publiés avant la présidentielle

« Nous pouvons saluer également l'annonce de faire publier les décrets pour l'ouverture de la Prestation de Compensation du Handicap au handicap psychique, mental, cognitif ou des troubles du neuro-développement avant l'élection présidentielle. C'est une avancée concrète en termes de droit, qui sera ainsi actée et non plus un enjeu de campagne électorale ».

Le Ségur de la Santé et la question des professionnels dans le secteur médico-social

« Le Premier ministre a reconnu la situation difficile dans laquelle se trouve le secteur médico-social suite aux arbitrages du Ségur de la Santé. Mais après ce constat, quelles solutions ? Certes, le Gouvernement a engagé des dépenses importantes ; mais ce n'est pas du tout suffisant. Tous les jours, nous sommes confrontés en tant qu'association gestionnaire à des situations difficiles : se battre et être agiles pour garantir la continuité de l'accompagnement des personnes, être aux côtés des professionnels qui revendiquent, à raison, une revalorisation, une véritable reconnaissance de leur travail. Depuis des mois, les associations, les professionnels ainsi que les personnes accompagnées et leurs familles réclament des mesures pour les oubliés du Ségur, et ce CIH ne nous permet pas de leur apporter les réponses attendues. »

Le grand silence autour des Outre-mers

« Les Outre-mers ne sont pas les oubliés, mais totalement les absents de ce CIH ! Le ministre n'était même pas présent, même pas en visioconférence ! Quel message adressé à tous les Français des territoires ultramarins ? Etonnant, pour ne pas dire autre chose... Quid des 400 personnes avec orientation officielle ESAT en Guyane sans aucune réponse ?...»

L'emploi des détenus en situation de handicap : une action avant-gardiste de l'APAJH Saluée

« 14 dispositifs d'entreprise adaptée dans les centres de détention vont être progressivement mis en place, dont un à Poissy, sera piloté par l'APAJH. C'est en quelque sorte un aboutissement de ce que nous avons entrepris à travers l'atelier de l'III à Ensisheim (Haut-Rhin). C'est le rôle des associations comme l'APAJH d'oser, défricher, de devancer ou dépasser le droit pour en faire une réalité ensuite, comme appelé de leurs vœux aujourd'hui par les Ministres du Travail et de la Justice.

Rien ne se fera sans le monde associatif représentatif des personnes organisées collectivement !

Rien ne se fera sans le monde associatif gestionnaire sur l'ensemble de ces sujets ! »

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

Céline DIAZ

Tél. : 06 30 43 60 01

c.diaz@apajh.asso.fr